

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL du 7 JANVIER 2020

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 3 décembre 2019 amène-t-il des observations ? Est-il adopté ?

1° - **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE SAOSNOIS – COMPÉTENCE OPTIONNELLE « CRÉATION ET GESTION DE MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC - MAISON FRANCE SERVICES » :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les Services de l'État confirment que la compétence de la Communauté de Communes Maine Saosnois « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire* », auparavant compétence optionnelle, doit être intégrée au sein des compétences facultatives (cette compétence étant que partiellement exercée par la Communauté de Communes).

De ce fait, la Communauté de Communes se doit d'exercer une nouvelle compétence optionnelle afin que 3 compétences optionnelles figurent dans ses statuts conformément à l'article L.5214-16 du code général des collectivités territoriales.

Dans cet article du code général des collectivités territoriales, il est précisé que la Communauté de Communes doit exercer, au lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, au moins 3 des compétences citées ci-après :

1. Protection et mise en valeur de l'environnement,
2. Politique de logement et du cadre de vie,
3. Création, aménagement et entretien de la voirie,
4. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire,
5. Action sociale d'intérêt communautaire,
6. Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8,
7. Eau
8. Création et gestion de maisons de services au public

À ce jour, la Communauté de Communes exerce les compétences optionnelles suivantes :

- Politique de logement et du cadre de vie,
- Action sociale d'intérêt communautaire.

Elle propose de retenir comme 3^{ème} compétence optionnelle « *Création et gestion de Maisons de Services Public – Maisons France Services* », et de transférer la compétence « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire* » en compétence facultative.

(VOTE)

2° - **MEMBRES DU SYNDICAT D'EAU DU BASSIN DE L'ORNE SAOSNOISE :**

Lors de la fusion de nos deux communes de nouveaux membres avaient été élus.

Le contrôle de légalité de la préfecture souhaite que les membres élus des deux anciennes communes soient nommés.

Membres élus de Marolles-les-Braults :

Titulaires : Philippe GAGNOT – Claude MAUDUIT,
Suppléants : Guillaume TERTEREAU – Jean-Michel LEFEBVRE

Membres élus de Dissé-sous-Ballon :

Titulaires : Marie NICOLAS – Corinne PASQUIER
Suppléants : Alain GALLET – Jean COCHIN

Mme PASQUIER ayant démissionné de son mandat de conseillère municipale, il vous est proposé une répartition comme suit jusqu'aux futures élections municipales.

Membres titulaires :

Philippe GAGNOT – Claude MAUDUIT – Marie NICOLAS – Jean-COCHIN

Membres suppléants :

Guillaume TERTEREAU – Jean-Michel LEFEBVRE – Alain GALLET

(VOTE)

3° - RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC SIDPEP 2018 :

Ces rapports ont été approuvés par le Comité Syndical du 27 novembre 2019 et doivent être soumis à votre approbation (*voir en annexe les différents rapports*).

(VOTE)

4° - SUBVENTION PAROISSE DE MAROLLES-LES-BRAULTS – ANNÉE 2020 :

Courrier du Père Christian LE MEUR

Montant : 479,86 €/ an

(VOTE)

5° - TRAVAUX RUE DE COURGAINS

Planning des travaux :

⇒ À compter du 6 janvier jusqu'en avril 2020 : Eau (*Syndicat d'eau de Rouessé-Fontaine*)

⇒ D'avril 2020 à juillet 2020 : Assainissement (*Commune*)

⇒ à partir de septembre : Aménagement (*Commune*)

Un courrier a été envoyé aux habitants de la rue pour les informer du planning à venir. M. BOUDIER travaille sur le dossier pour notre partie (*assainissement & aménagement*).

Dès qu'une première esquisse nous sera présentée nous proposerons aux habitants une réunion publique pour échanger.

6° - VÉHICULES ÉLECTRIQUES :

Les véhicules sont à la disposition des élus, des agents et des particuliers.

Une fiche d'information explicative sera à la disposition de tous à l'intérieur du véhicule (*voir fiche en annexe*).

Nous vous proposons de venir vous renseigner en Mairie.

7° - RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS :

Comme les autres années nous vous proposons un paiement.

Pour rappel en 2015 :

- | | |
|---|-----------------------|
| ➤ Par bulletin individuel : | 1,72 €/bulletin |
| ➤ Par feuille de logement : | 1,13 €/feuille |
| ➤ Forfait pour les deux ½ journées de formation : | 40,00 € pour 8 heures |
| ➤ Prime : | 250,00 € |
| ➤ Essence/Gasoil : | 50,00 € |

Nous avons besoin de 5 agents recenseurs. 4 ont été recrutés pour l'instant.

(VOTE)

8° - ACQUISITION FOUR À CHANVRE :

M. et Mme Stéphane LEROUX nous ont informés de leur volonté de vendre à la Commune de Marolles-les-Braults, le four à chanvre situé au lieudit « Les Rues » sur une surface de terrain de 260 m² environ pour la somme de 5 000 €.

Le Conseil Municipal et moi-même étant attachés au patrimoine de la Commune, j'ai donné mon accord de principe à M. et Mme LEROUX.

Les crédits nécessaires à cette acquisition seront inscrits au prochain budget 2020.

9° - RESTES À RÉALISER – ANNÉE 2019 :

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les dépenses signées en 2019 mais pas encore réglées (voir tableau joint).

Cela permet le paiement de ces factures avant le prochain budget.

10° - QUESTIONS DIVERSES :

- Courrier riverains de la rue de Mamers,
- Courriers au Père Noël,
- Borne Camping-car
- Rapport du conciliateur M. Roland BILHEUX

Meilleurs ★
VŒUX 2020

A decorative graphic featuring a cluster of stars and sparkles in red and gold colors, positioned below the text.